



Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE d'AIGUEPERSE

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
**Séance du 26 mars 2021**

L'an **deux mil vingt et un, le vingt-six mars**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune **d'AIGUEPERSE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Luc CHAPUT**.

Étaient présents : M. Luc CHAPUT, Mme Christelle CHAMPOMIER, M. André DEMAY, Mme Vanessa ROLLET, M. Michel MACHEBOEUF, M. Christophe CLEMENTE, M. Bernard AMEILBONNE, Mme Joëlle BRUN, M. Patrick DESNIER, M. Georges LOUZADA, Mme Emmanuelle DE CASTRO, M. Benjamin FAURE, Mme Sandrine GUERET, M. Jérôme VERNEYRAS, Mme Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER, M. Hervé CHABRILLAT, Mme Laurence WANG WAH, M. Paul PIERGENTILI, Mme Céline BECERRA-RACERO, Mme Carine DRUET, Mme Stéphanie FRANCHISSEUR-BREUIL.

Étaient absents excusés : Mme Catherine CUZIN, Mme Sabine MENET-COULON.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Catherine CUZIN en faveur de Mme Stéphanie FRANCHISSEUR-BREUIL.

Secrétaire : M. Paul PIERGENTILI.

---

*Un petit point au niveau de la Maison de Retraite, au jour d'aujourd'hui on est un peu au-delà des 80 % des résidents qui ont été vaccinés. Ceux qui ne le sont pas, soit la famille a refusée, soit ce sont des personnes qui ont eu le covid il y a moins de 3 mois. Au niveau du personnel on est à 45 % à peu près.*

**INFORMATION : Validation du précédent compte rendu du Conseil Municipal**

Il est proposé aux élus de valider le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2020 après en avoir donné lecture.

22 VOTANTS  
22 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-001 : Délibération N° MA-DEL-2020-049 : erreur matérielle**

RAPPEL :

La délibération n° MA-DEL-2020-049 - Achats Immeubles votée à l'unanimité le 22 octobre 2020 comporte une erreur matérielle qu'il convient d'annuler et de remplacer comme suit :

Le bâtiment situé 140 bis Grande Rue, cadastré **AC 628 et 629**, Monsieur le Maire souhaite déposer une proposition d'achat. Il s'agit d'un bâtiment avec une surface au sol de **270 m²**.

Il est proposé d'acheter ce bâtiment 50 000 € frais d'agence inclus. Les provisions pour frais d'actes notariés seront en sus.

Le bâtiment situé 6 rue Michel de l'Hospital, cadastré AB 304, Monsieur le Maire souhaite déposer une proposition d'achat. Il s'agit d'une maison et d'une dépendance avec une surface au sol de 112 m<sup>2</sup>.

Il est proposé d'acheter ce bâtiment 12 000 € sans frais d'agence. Les provisions pour frais d'actes notariés seront en sus.

Monsieur le Maire précise que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2021 à l'opération 183 : achat d'immeubles.

*Mr Clément : une question, quelle sera l'orientation de ce bien ? Mr le Maire : l'association culturelle serait intéressée pour prendre un des deux pas de porte en bas. Le deuxième on pourrait peut-être le réhabiliter avec le moins de frais possible et le louer à un commerçant. Il y a beaucoup de commerçants qui recherchent des locaux sur Aigueperse en ce moment. Avec Mr Demay, nous recevons deux ou trois demandes par mois. On a l'exemple de l'ancienne charcuterie Roch, où une personne d'Etroussat qui souhaite ouvrir une pizzeria de moyenne gamme, et puis là ça s'accroche avec le propriétaire, ils n'arrivent pas à se mettre d'accord sur le bail, c'est un peu dommage. Mr Clément : non, c'est pour cela que c'est pertinent, si jamais la collectivité achète des bâtiments pour leur donner une orientation, une vocation. Mr le Maire : On en rediscutera lorsque l'on aura acheté, on verra ce que l'on fait avec ce projet. Parce que ces deux pas de porte sont bien placés juste à côté de l'Eglise donc je pense que ça devrait se louer.*

**Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les offres pour les achats de ces bâtiments,
- de charger Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives et financières liées à ce dossier

**Fait et délibéré en séance, les jours, mois, et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**

22 VOTANTS  
22 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-002 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au vote du compte administratif Général 2020.

Après avoir présenté les résultats de l'exercice clos, il propose d'élire Paul PIERGENTILI, Président de la séance.

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		335 430,55 €		434 150,14 €		769 580,69 €
Opérations de l'exercice	2 357 045,44 €	2 689 223,02 €	450 263,29 €	456 513,83 €	2 807 308,73 €	3 145 736,85 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 357 045,44 €</b>	<b>3 024 653,57 €</b>	<b>450 263,29 €</b>	<b>890 663,97 €</b>	<b>2 807 308,73 €</b>	<b>3 915 317,54 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>667 608,13 €</b>		<b>440 400,68 €</b>		<b>1 108 008,81 €</b>
Restes à réaliser			86 323,11 €	444 664,00 €	86 323,11 €	444 664,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 357 045,44 €</b>	<b>3 024 653,57 €</b>	<b>536 586,40 €</b>	<b>1 335 327,97 €</b>	<b>2 893 631,84 €</b>	<b>4 359 981,54 €</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>667 608,13 €</b>		<b>798 741,57 €</b>		<b>1 466 349,70 €</b>

*Mr le Maire : ce sont de beaux chiffres, mais il faut rester raisonnable, parce que dans les restes à réaliser par exemple ce sont des subventions que l'on va toucher courant 2021 pour la salle des fêtes, les cours de tennis et l'Eglise. Nous avons reçus les notifications, donc nous devons les inscrire en recettes mais les dépenses vont se faire en 2021. Au niveau du résultat global il est très bon, mais cela vient du fait que nous avons fait rentrer en 2020 un certain nombre de subventions ou on avait déjà fait les travaux que l'on avait autofinancé ces rentrées en 2020, le remboursement de la TVA, la fin des opérations de la Mairie et de l'école maternelle que nous avons enlevé des prévisions de dépenses. Ce qui permet d'avoir un résultat de clôture 1 108 008.81 €, je vous dirais que la commune d'Aigueperse, je ne crois pas qu'elle est déjà vu un résultat pareil en euros. Mais nous avons aussi un programme d'investissement très important, donc nous avons les moyens de le financer, tout en ne touchant pas nos réserves, vous le verrez plus tard, nous avons mis des réserves un petit peu partout parce que tout de suite les vents sont très favorables au niveau des subventions que l'on peut toucher mais dans un, deux ou trois ans on ne sait pas du tout ce qu'il en sera. Vous le verrez aussi dans le budget, nous avons 1 900 000 euros de dépenses d'investissement tous comptes confondus, nous avons prévu un emprunt de 100 000 euros pour les cours de tennis, emprunt qui ne se fera peut-être pas, tout dépend de la subvention de la Région qui nous a dit 100 000, nous n'avons pas reçu la notification donc si jamais elle n'était pas versée nous aurions recours à l'emprunt mais il n'y a pas d'endettement de la commune sur tout ce programme. Mme Becerra-Racero : j'ai une question, mais c'est plus sur le détail, je vois la ligne chauffage urbain, il y a un dépassement, on passe*

de 75 000 € à 90 000 €. Mr le Maire : nous avons un contrat avec le conseil départemental et gaz de Bordeaux, ce contrat s'est terminé en 2020 et pendant 4 mois, les mois d'hiver nous n'avons pas eu de factures de gaz de Bordeaux sur 2020 donc elles vont passer sur 2021, c'est pour cela que nous avons mis une somme supérieure, mais si l'on revient sur les années antérieures, c'est étalé quand même, il n'y a pas de dépenses extraordinaires de plus. Mme Becerra-Racero : donc, vous aviez prévu 75 000 € et vous dépensez 90 000 €, ce sont des factures impayées qui se sont reportées. Mr le Maire : ce sont des factures décalées dans les exercices. Mme Becerra-Racero : autre point, vous aviez prévu 9 000 € sur la voirie et vous dépensez 31 000 €, qu'est-ce qui justifie cette dépense ? Mr le Maire : Si vous voulez, nous avons vécu une période très difficile en 2020, nous avons eu l'absence de notre comptable donc nous avons payé des factures sur un compte qui n'était pas le bon, mais si vous regardez cette ligne-là « fournitures de voirie » qui se situe un peu plus bas, les deux comptes s'équilibrent. Mme Becerra-Racero : d'accord. Mr le Maire : Si vous faites le total des deux chapitres cela fait la même chose. En plus nous venons de changer de percepteur, nous avons des difficultés parce que nous envoyons des titres et des mandats et ensuite il impute sur d'autres comptes.

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Président de séance soumet le compte administratif au débat puis au vote de l'Assemblée.

### **Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité:**

- de voter le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Luc CHAPUT, Maire, et présenté comme ci-dessus,
- de charger Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives et financières liées à ce dossier.

**Fait et délibéré en séance, les jours, mois, et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**

21 VOTANTS  
21 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

Avant de reprendre, un petit mot sur les finances avant qu'on affecte les résultats, nous sommes dans une situation financière favorable, nous avons un endettement très faible, nous ne nous sommes pas endettés pratiquement sur les 6 années du mandat, nous avons fait un prêt de 300 000 € pour l'école et l'achat d'un tracteur. Nous avons l'intention de faire la même chose, c'est-à-dire de mettre un maximum d'argent de côté pour préparer notre programme pluriannuel d'investissement. Il y a deux gros projets cette année, qui ne se finiront pas cette année notamment la salle des fêtes je pense, nous avons tous les moyens pour la financer. En 2023, nous allons préparer le dossier de restauration du groupe scolaire primaire et de la cantine, là c'est une importante dépense. On aurait pu inscrire d'autres projets dans ce budget au niveau investissement, mais nous nous sommes modérés de façon à conserver notre trésorerie au maximum et que l'on ait de l'avance pour pouvoir attaquer d'autres projets. Ce qui n'empêchera pas au cours de l'année, s'il y a d'autres opportunités, par exemple des bâtiments qui se libéreraient, où une rue à refaire en totalité, vous verrez le programme voirie est assez important, même très important. Pour la voirie nous n'avons pas de subventions de la Région. Au niveau des subventions, nous avons eu des notifications la semaine dernière sur lesquelles on ne comptait plus et qui vont arriver. Une subvention de la Région de 70 000 € pour financer une partie des travaux 2020 et on remonte un dossier de voirie avec la Région pour le bonus relance 2021, c'est-à-dire que pour cette année nous demandons 55 000 €. Mr Clément : de toute façon, aujourd'hui avec le plan de relance, c'est maintenant qu'il faut y aller, il ne faut pas attendre. Il faut relancer l'économie, les entreprises en ont besoin d'ailleurs. Mr le Maire : Et cette année en plus, pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive, nous n'augmenterons pas l'ensemble des impôts, on reste stable. Les habitants peuvent reconnaître que d'un côté, on investit et de l'autre côté on n'augmente pas les taux, donc c'est pas mal. Tant que l'on pourra suivre cette démarche on le fera. La situation est très saine et j'en remercie les adjoints, chaque adjoint à un budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2021, ils nous ont fait des propositions que nous avons arbitré avec Paul Piergentili, nous avons modifié des projets pour en financer d'autres, mais chacun à sa part sur qu'il demande ainsi que leur commission. Alors sur le budget 2021, nous avons comme d'habitude mis le maximum en dépenses de fonctionnement et en recettes nous n'avons pas mis le minimum mais nous avons été très prudents, nous avons remis les mêmes sommes que l'an dernier parce qu'il y a la réforme de la taxe d'habitation, maintenant nous sommes payé par l'Etat, 70 %, qu'il va prendre sur des fonds de TVA mais nous n'avons pas les chiffres qu'il va nous verser donc nous sommes repartis sur les mêmes bases. L'Etat nous avait dit « on vous compensera à l'euro près sur la taxe d'habitation lorsque tout le monde sera exonéré, mais seulement la base de calcul part sur l'année 2018, alors il y a des communes qui ont pensé, comme l'Etat allait payer, elles ont augmenté leurs impôts de 10 à 15 %, elles ont eu tort car se sera sur la base 2018. Mme Becerra-Racero : J'ai peut-être mal entendu mais les 176 360.28 €, c'est le remboursement de l'emprunt ? Mr Le Maire : c'est le capital de tous nos emprunts sur 2021. Mme Becerra-Racero : d'accord, c'est pour cela que vous faites cette répartition 176 491 € ici dans les reports, parce que dans la mesure où vous n'avez pas de besoin en investissement pourquoi vous choisissez de faire ce report-là. Mr le Maire : pour diminuer le résultat. Mme Becerra-Racero : vous pouviez tout à fait le garder dans la section de fonctionnement. Mr le Maire : pareil, à ce moment-là il faudrait que l'on affiche un excédent de financement à 798 741 €, et comme je vous l'ai dit tout-à-l'heure ça me gêne un peu, donc on affecte cela tout de suite, on en a parfaitement le droit. Je ne sais si vous trouvez que c'est une mauvaise tactique mais je préfère faire comme cela. Mme Becerra-Racero : c'est un choix politique, je pose juste la question parce que vous n'avez pas d'obligation de le faire ni dans un sens ni dans l'autre. Mr le Maire : il va bien falloir qu'on les payent les 176 000 €, donc on les mets tout de suite de côté.

## DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-003 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif Général de l'exercice 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats de paiement, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considération que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

### ***Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :***

- de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- de statuer sur la compatibilité des valeurs inactives,
- de déclarer que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,
- de charger Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives et financières liées à ce dossier.

***Fait et délibéré en séance, les jours, mois, et an que dessus.***

***Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.***

22 VOTANTS  
22 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

## DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-004 : AFFECTATION DES RESULTATS

Après présentation des résultats de l'exercice 2020, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat au budget primitif principal 2021 comme suit :

Dépenses de fonctionnement de l'année	A	2 357 045,44 €
Recettes de fonctionnement de l'année	B	2 689 223,02 €
<b>= Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020</b>	<b>C = B-A</b>	<b>332 177,58 €</b>
+ Résultat de fonctionnement 2019 reporté	D	335 430,55 €
<b>= Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12 à affecter</b>	<b>E=C+D</b>	<b>667 608,13 €</b>
Dépenses d'investissement de l'année	F	450 263,29 €
Recettes d'investissement de l'année	G	456 513,83 €
<b>= Résultat d'investissement de l'exercice 2020</b>		<b>+ 6 250,54 €</b>
+ Résultat d'investissement 2019 reporté	N	434 150,14 €
<b>= Solde d'exécution</b>	<b>H=(G-F)+N</b>	<b>+ 440 400,68 €</b>
<b>Besoin de financement (D 001 du BP 2021)</b>	<b>I</b>	
<b>Excédent de financement (R 001 du BP 2021)</b>	<b>J</b>	<b>440 400,68 €</b>

<u>Restes à réaliser</u>		
Dépenses	K	86 323,11 €
Recettes	L	444 664,00 €
Solde des RAR	O=K-L	+ 358 340,89 €
<b>Excédent de financement</b>	<b>P=(I ou J)+O</b>	<b>+ 798 741,57 €</b>
<b>Affectation en réserves (R 1068 BP 2021)</b>		<b>176 360,28 €</b>
<b>= Résultat à reporter à la section de fonctionnement (R 002 BP 2021)</b>		<b>491 247,85 €</b>

**Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :**

- d'approuver l'affectation des résultats 2020 au budget primitif générale 2021,
- d'inscrire au budget Primitif de 2021 la commune de 491 247,85 € au compte 002 en recette de fonctionnement, la somme de 176 360,28 € au compte 1068 en recette d'investissement et la somme de 440 400,68 € au compte 001 en recette d'investissement.

- de charger Monsieur le Maire pour l'ensemble des formalités administratives et financières liées à ce dossier.

**Fait et délibéré en séance, les jours, mois, et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**

22 VOTANTS  
22 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-005 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

*Mr le Maire : Se sera Mr Paul Piergentili qui va vous le présenter, en gros en section de fonctionnement, enfin on remonte au-dessus des 3 millions d'euros, car lorsque nous sommes arrivés 2014, mais on a fait le budget 2015, vous étiez à 3 millions de budget et ensuite avec la baisse des dotations de l'Etat, nous sommes redescendus à 2 800 000 Euros. Donc là, ça remonte grâce aux différentes taxes que l'on obtient. Et en section d'investissement 1 933 613 euros.*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Général pour l'exercice 2020, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Pour la Section de fonctionnement à 3 093 326,18 €
- Pour la Section d'investissement à 1 933 613,96 €

Un document de présentation du budget par article est distribué aux élus.

Ce budget peut se résumer de la façon suivante :

#### **Section de fonctionnement :**

##### **Dépenses**

Chapitre	Intitulé chapitre	CA 2020	Propositions 2021	Vote de crédits budget 2021
011	Charges à caractère général	689 189,18	873 770,00 €	873 770,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 256 116,19	1 382 500,00 €	1 382 500,00 €
65	Charges de gestion courante	239 007,57	230 890,18 €	230 890,18 €
66	Charges financières	34 816,23	40 000,00 €	40 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	490,76	200,00 €	200,00 €
022	Dépenses imprévues		77 000,00 €	77 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement		469 078,18 €	469 078,18 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	137 425,51	19 887,82 €	19 887,82 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 357 045,44</b>	<b>3 093 326,18 €</b>	<b>3 093 326,18 €</b>

Mr le Maire : Si vous avez une question sur les salaires et annexes, vous savez que nous avons monté avec le secours populaire une opération pour aider les jeunes étudiants en leur donnant des colis gratuits, c'est une opération qui n'a pas marché. J'ai reçu 5 jeunes, deux qui n'étaient pas d'Aigueperse donc qui ne rentraient dans les conditions, la 3<sup>ème</sup> cela l'a gênait par rapport à ses parents, par contre les deux derniers m'ont demandé à ce qu'on les fasse travailler un mois pendant les vacances de juillet/août, parce qu'avant ils pouvaient aller chez Mac Do, etc et aujourd'hui il n'y a plus rien. Donc on vous proposera plus loin deux ATA (Augmentation Temporaire d'Activité) pour pouvoir accueillir deux jeunes pendant 3 mois. Ce qui explique en partie l'augmentation des charges en personnel. Mr Clémente : après, il y a plusieurs cas de figure, mais si c'est celui-ci qui est le mieux adapter pour eux et que ça leur conviennent c'est plutôt bien. Mme De Castro : après on aura essayé. Mr Clémente : On sait aujourd'hui, qu'il y a des gens en grande précarité, dès que l'on a la possibilité de les aider.... Mr Faure : la démarche est compliquée aussi. Mr Clémente : la démarche est sacrément courageuse de leur part de venir entre guillemets demander une aide. Mr le Maire : ils pouvaient aller au secours populaire aussi mais ils sont venus à la Mairie. Mme Becerra-Racero : Ces jeunes vont être en renfort cet été à la place de personnes que l'on prend habituellement ou en plus des renforts. Mr le Maire : on aura les mêmes renforts que l'on prenait, peut-être cela jouera sur un mois ou on en aura 2 ou 3 à la place de deux, mais ils remplaceront notre personnel lorsqu'il sera en congés c'est surtout ça, on ne remplace pas notre personnel à 100 %. Mme Becerra-Racero : Et sur les charges à caractère générale, l'augmentation entre les 689 et 873 elle est expliquée par quoi ? Mr le Maire : Alors, allez y Myriam, vous avez les chiffres. Mme Wrzesinski : J'ai les chiffres en détail, vous voulez le détail ligne par ligne. Mme Becerra-Racero : non, non, je trouvais que cela faisait une grosse augmentation par rapport au CA 2020. Mme Wrzesinski : c'est la reprise globale après le covid, par exemple la cantine qu'on n'a pas payé l'année dernière pendant un mois ou deux qu'on repaye, il y a les produits d'entretien qui augmentent fortement, il y a aussi des écarts sur des factures qui peuvent s'expliquer du fait de chorus pro, il y a pas mal d'entreprises qui n'ont pas encore en 2020 compris trop le processus et on reçoit maintenant toutes les factures de 2020, toutes les petites entreprises d'Aigueperse notamment qui ont eu un peu de difficultés à s'y mettre donc il y a un petit décalage encore une fois sur les factures comme pour le gaz qui vont arriver. Mr le Maire : et puis dans le chapitre 001 vous savez que l'on peut glisser d'un compte à un compte, donc le global on le grossit un peu pour éventuellement si nous avons un problème. Mr Clémente : les produits d'entretien ont augmenté parce qu'on en utilise beaucoup plus ou parce que le coût a augmenté. Mme Wrzesinski : non, ce sont d'autres produits qui sont utilisés comme des produits virucides, essuie-mains, gel hydro alcoolique. Mr Faure : les produits liés à la pandémie sanitaire. Mr Clémente : je me disais j'espère que c'est ça, et pas à l'inverse le coût des produits. Mr Le Maire : au contraire, les entreprises jouent le jeu, il y a une entreprise qui a donné des masques pour l'école primaire (200 masques gratuits). Mme Wrzesinski : dans les écarts, pas mal de remise en conformité sur certains bâtiments, électrique divers et variés. Les deux gros points c'est la publication pour CRX AMO que l'on va prendre pour relancer le marché de la cantine et aussi les 12 000 euros de dommages ouvrages que l'on a inscrit au budget pour la salle polyvalente qui viennent du coup en fonctionnement qui n'étaient pas sur l'exercice 2020.

Ligne 022 : Mr le Maire : ici nous n'avons rien mis l'an dernier en dépenses imprévues sur le fonctionnement, compte tenu de nos excédents nous avons ouvert une ligne de 77000 Euros si jamais nous avons des pépins sur quelque chose. Nous pourrions faire une décision modificative. Mme Becerra-Racero : et pourquoi 77 000 € ? Mr le Maire : pour que cela équilibre notre budget de fonctionnement avec le résultat. Nous avons droit à 7 % du budget, donc l'an dernier nous n'en avons pas l'utilité, cette année cela nous fait un peu d'avance en fin d'année sur les restes à réaliser. Mais il n'y a rien de prévu en face.

## Recettes

Chapitre	Intitulé chapitre	CA 2020	Propositions 2021	Vote de crédits budget 2021
013	Atténuation de charges	853,31	0,00 €	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	132 206,67	136 021,53 €	136 021,53 €
73	Impôts et taxes	1 561 889,74	1 509 623,30 €	1 509 623,30 €
74	Dotations et participations	694 546,02	682 930,00 €	682 930,00 €
75	Autres produits de gestion courante	122 868,64	123 500,00 €	123 500,00 €
76	Produits financiers	3,60	3,50 €	3,50 €
77	Produits exceptionnels	176 855,04	150 000,00 €	150 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
002	Résultat reporté		491 247,85 €	491 247,85 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 689 223,02</b>	<b>3 093 326,18 €</b>	<b>3 093 326,18 €</b>

Mr le Maire : Alors si voulez, sur le résultat 2020, qui est en gros de 800 000 euros, nous avons laissé 400 000 en section de fonctionnement et 400 000 en section d'investissement. Nous avons partagé en deux. Mme Franchisseur-Breuil : Concernant les remboursements des agents en maladie, combien il y a d'agent en CLD (Congé Longue Durée) et CLM (Congé Longue Maladie) au jour d'aujourd'hui ? Mr le Maire : il y a 4 agents en CLD et même plus, c'est compliqué. Mme Wrzesinski : on en a 5, 5 en CLD, 1 en CLM depuis août et en maladie ordinaire nous n'avons personne. Mme Franchisseur-Breuil : cela fait un taux d'absentéisme de combien à peu près ? Mme Wrzesinski : je ne sais pas. Mme Franchisseur-Breuil : sinon pour la prochaine fois. Mme wrzesinski : oui, je vais le noter. Mr le Maire : tu as d'autres

pertes, 150 000 euros sur un budget de frais de personnel de 1 382 000 euros. Mme Franchisseur-Breuil : Non mais ce n'est pas cela que je veux, c'est par rapport au nombre d'agents qu'il y a dans la collectivité, ce serait intéressant de savoir. Mr le Maire : il y a une nouvelle loi qui vient de sortir, maintenant ils ne sont plus en CLD mais en CITIS, c'est-à-dire que tous ceux qui sont en longue durée passent en CITIS et auront la possibilité d'avoir 6 ans de plus sans travailler et en étant payé, donc il y en a 4 qui ont fait le recours. Requête qui a été faite par leur syndicat d'ailleurs puisque c'est le même modèle pour tout le monde pour passer en CITIS. Le médecin du Centre de Gestion a donné un avis favorable. Mr Clément : la plus grosse difficulté aujourd'hui, il y a des choses comme ça qui se produisent mais ce qui est dommage c'est d'essayer de comprendre pourquoi on en arrive là. Mr le Maire : moi, ce qui me gêne le plus honnêtement, c'est que nous avons embauché 4 jeunes, et ces 4 jeunes, ça va faire 3 ans qu'ils sont là pour certains, ne peuvent pas faire d'emprunts, ne peuvent pas s'acheter une voiture ou une maison, on ne peut pas les titulariser tant que les autres seront dans cette situation, et ça c'est aberrant comme système. Tout de suite, nous avons une de nos employées qui est en ASA (Autorisation Spéciale d'Absence) depuis un an à cause du covid, elle touche son plein traitement, depuis janvier nous lui avons supprimés les primes. Elle nous a contacté en nous disant qu'elle voulait revenir, on se met d'accord avec elle, on lui fait un planning ou elle travaillerait toute seule sans personne à côté d'elle, on lui fait des horaires aménagés, on fait tout ce qu'elle demande. Ensuite on lui dit d'aller voir le médecin du travail au Centre de Gestion pour la reprise, elle y va et le médecin nous réponds qu'elle ne peut pas reprendre le travail, alors je l'appelle et il me répond « non mais c'est elle qui ne veut pas ». Donc, nous allons faire une autre procédure, et nous allons demander à ce qu'elle soit mise en congé maladie parce que ça fait un an que nous ne pouvons pas la remplacer. C'est une personne au service entretien et on la paye à 100 % alors que si elle était en maladie on la paierait à 50 %. Il estime qu'elle peut attraper le covid sur le trajet, elle est à 9 km de chez nous. Mme Becerra-Racero : mais Mr le Maire, nous ne sommes pas médecin, si le médecin estime cela, il faut faire confiance aux gens dont c'est le métier et ne pas stigmatiser, ça me dérange un peu aussi. Mr le Maire : Quand vous en voyez qui sont en congé maladie et qui travaillent au noir chez des habitants d'Aigueperse ou qui font leur maison toute entière, quand même, les habitants d'Aigueperse peuvent se poser des questions. Mme Becerra-Racero : Je pense que c'est comme dans tous milieux, il y a des gens qui profitent et des gens qui sont honnêtes. Mr le Maire : Ce qu'il y a, il faudrait que le système en France, on puisse remplacer ces gens-là, parce qu'on nous dirait, voilà, vous leur faites un contrat sur 3 ans, 6 ans, ils vont à la banque avec ce contrat et peuvent emprunter, là ils ne peuvent pas. Mr Clément : oui, c'est peut-être plus là d'ailleurs, ou il faudrait en effet trouver des solutions pour que l'on ne fasse pas de distinguo, en tous cas au niveau des banques, sur la nature des contrats, c'est vrai qu'il y a des contrats....bon ok ils peuvent être considérés comme précaire mais si le gars travaille, et qu'il perçoit un salaire....

## Section d'investissement:

### Dépenses

Opérations	Intitulé	RAR 2020	Propositions 2021	Vote de crédits budget 2021
001	Résultat reporté			
040	Opérations d'ordre entre sections			
16	Emprunts et dettes assimilés		178 365,00 €	178 365,00 €
54	Eclairage public		45 000,00 €	45 000,00 €
59	Voirie des Lotissements		30 000,00 €	30 000,00 €
60	Ateliers Municipaux	2 000,57		
105	Hôtel de Ville		7 500,00€	7 500,00€
111	Ecole Primaire		10 600,00 €	10 600,00 €
113	Services techniques		54 140,00 €	54 140,00 €
114	Complexe sportif	4 728,00	20 600,00 €	20 600,00 €
118	Eglise	13 461,00	48 093,00 €	48 093,00 €
125	Programme Aménagement Aigueperse		72 300,00€	72 300,00€
136	Salle polyvalente	56 888,74	843 285,27 €	843 285,27 €
178	Equipements service entretien		2 800,00 €	2 800,00 €
180	Illuminations de Noël		5 000,00 €	5 000,00 €
13	Cour Bernard		20 000,00 €	20 000,00 €
17	Aménagement de trottoirs		15 000,00 €	15 000,00 €
172	Gendarmerie	9 244,80		
183	Achat d'immeubles		73 500,00 €	73 500,00 €
182	Courts de Tennis		347 143,60 €	347 143,60 €
22	Halle au Beurre		8 900,00 €	8 900,00 €
137	Sainte Chapelle		11 263,98 €	11 263,98 €
52	Création de Parking		31 500,00 €	31 500,00 €
61	Chemin de la Barre		12 000,00 €	12 000,00 €
1396	Allée Diderot		3 000,00 €	3 000,00 €
23	Bâtiment Secours Populaire		7 500,00 €	7 500,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>86 323,11</b>	<b>1 847 290,85 €</b>	<b>1 847 290,85 €</b>

Opération 54 : Mr Demay explique que le SIEG propose de changer les ampoules de l'éclairage public, la proposition la moins élevée concerne 98 lampes qui vont passer en LED pour un coût d'environ 100 000 euros. Le SIEG en prend une

partie à sa charge et cela est la somme qu'il nous reste. Nous économiserions environ 7000 euros par an sur l'éclairage public. Ensuite il nous proposerait une deuxième vague, puis une troisième si nous pouvons en changer tous les ans. Mr Clément : je pense que c'est pertinent de le faire surtout pour remplacer l'appareillage vieillissant et vétuste. Alors quand on dit 7 000 euros d'économie en remplaçant 98 candélabres cela ne paraît pas énorme mais au bout du bout, on parle d'écologie ça en fait partie entre guillemets. Mr le Maire : cela rentre dans le plan climat/énergie, cela nous arrange bien car nous avons des objectifs nous aussi et puis en 6 ans c'est payé. Mr Faure : il y a pas mal de communes qui vont le faire et qui l'on déjà fait. Mr le Maire : vous avez 4 énormes spots vers l'Eglise, nous avons demandé il y a 4/5 ans de les changer auprès du SIEG qui nous avait répondu que ce n'était pas la peine, vous ne gagnerez rien et puis maintenant c'est ce qu'il propose en priorité. Ces travaux seront réalisés en fonction de l'allure du SIEG peut-être cette année, en 2022 ou 2023 on ne sait pas.

Opération 59 : Mr le Maire : c'est un projet que nous avons sur une partie de la route d'Artonne et qui rejoindra l'Impasse Saint James, pour qu'elle débouche et qu'elle remonte de ce côté. Elle longerait un lotissement qui en train de se faire et l'ancien supermarché.

Opération 111 : Mme Champomier : c'est pour rééquiper l'école avec une classe mobile en tablettes et avec un appel à projet au niveau de l'Education Nationale qui est très attiré sur le numérique. Prise en charge en 50 et 70 %. Mr le Maire : en parlant d'école, nous avons trouvé un professeur de musique qui débiterait en septembre car pour le moment elle donne des cours dans deux écoles du secteur et je l'ai rencontré.

Opération : 113 : Mr Demay : cela concerne en détail l'achat d'un souffleur à batterie, un compresseur, un échafaudage, un électroportatif, un tracteur tondeuse, 20 barrières, un broyeur à branche et une perche pour le taille haie. Car nous nous sommes aperçus depuis quelques temps que dans le matériel, qui a un certain nombre d'heures de vol il y a énormément de réparations, de pièces qui lâchent, etc. Au lieu de continuer à payer des réparations, on va investir sur le remplacement de ceux-ci.

Opération 114 : Mr Faure : concernant le complexe sportif par rapport à cette somme vous avez l'aménagement du futur club house qui sera utilisé par le rugby et le foot. Et vous avez également les travaux de rénovation des vestiaires extérieurs qui ont des besoins de ventilation, parce que tous les plafonds sont en train de moisir avec l'humidité et ensuite vous avez des dépenses de fonctionnement par rapport aux travaux de peinture qui n'apparaissent pas dans l'investissement mais tout va être repeint et tout recarrelé également, car je pense que cela vieillira beaucoup mieux si on pose de la faïence que les peintures qui s'écaillent comme on voit là-bas par exemple. Dans le temps, je pense que c'est un bon projet. Mr le Maire : nous devons remercier le rugby et le foot qui ont fait les travaux dans ce bâtiment, les samedis et les dimanches, nous avons acheté les matériaux et les employés communaux vont y travailler en régie pour terminer cette opération. Mr Faure : dans le budget, vous avez quelques travaux qui sont faits par les entreprises locales, comme le changement des fenêtres, l'électricité et le gros œuvre et ensuite tous les matériaux et les travaux qui sont faits par les associations, la peinture, carrelage, plomberie. Cela permet aux associations de travailler ensemble biensûr, en conservant les gestes barrières, cela permet de garder un lien humain entre les associations qui ne peuvent plus pratiquer leur sport et ce sera un beau projet pour redémarrer dans quelques mois, j'espère, après la pandémie.

Opération 118 : Mr le Maire : c'est la fin de l'étude qui est faite sur l'Eglise qui coûtait 80 000 Euros et pour laquelle nous avons été financés à 100%. Ensuite nous aurons un bilan des travaux à faire dans l'Eglise, un programme qu'il faudra étaler sur plusieurs années, et à ce moment-là nous commencerons à chercher des subventions pour les financer. Mais la partie étude, nous n'aurons pas les résultats en 2021 ça c'est sûr. Il y a un drone qui est venu filmer l'Eglise mais le film est inexploitable. Mr Demay : je précise qu'une entreprise de Paris est venue pour faire une découpe laser de tout l'intérieur de l'Eglise sauf que les documents qu'elle a envoyé au cabinet d'architecture ne sont pas exploitables correctement, donc l'entreprise qui est venue avec un drone pour repérer l'état des toitures et du clocher, le cabinet d'architecture prendra à sa charge un nouveau passage du drone en intérieur afin d'aller chercher tous les détails dont il aura besoin pour faire son étude.

Opération 125 : Mr le Maire : ce sont les panneaux routiers divers et variés, le chemin piétonnier proche du carrefour market, des toutounets pour la propreté de la ville, un ralentisseur Route de Bussières, la remise en état de l'aire de jeux Place du Champ de Foire, la mise en place d'un jeu au nouveau terrain de boules avec clôture et quelques tables de pique-nique. Mr Clément : il y a un sujet intéressant, celui de la sécurisation de l'accès au carrefour market. Mr le Maire : Nous allons faire un chemin piétonnier et aux vélos aussi. Mr Clément : sécurisé vis-à-vis de la circulation avec barrière etc... Mr le Maire : le chemin serait derrière les arbres, le long des propriétés des entreprises, d'ailleurs il faut qu'on les rencontre pour savoir s'ils veulent bien modifier leurs clôtures car elles vont être plus basses. Mr Louzada : nous allons essayer de faire passer les piétons de l'autre côté des arbres afin de les protéger, et nous allons être obligés de surélever le terrain, du pont SNCF jusqu'au carrefour market sans qu'ils soient ennuyés. Mr le Maire : Il y a déjà un chemin piétonnier qui existe derrière le carrefour market donc il déboucherait là. Nous avons 50% de subventions sur cette opération.

Opération 136 : Mme Becerra-Racero : où en sommes-nous de ce projet ? Mr le Maire : les sondages sont terminés pour faire les fouilles, nous devrions avoir les plans courant avril, l'étude concernant l'électricité, le chauffage sera faite par l'ADHUME. Mme Becerra-Racero : les associations vous ont fait un retour sur les plans que vous leur avaient transmis ? Mr le Maire : oui, une seule association, cette association la trouve trop petite, alors je leur ai expliqué que nous avons toujours la Halle aux blés et puis elle se posait une question qui n'est pas bête du tout concernant l'avancée que nous faisons devant. Elle dit que cela va devenir un lieu où les jeunes vont se regrouper pour faire le bazar. Je leur ai répondu



qu'effectivement cela peut s'entendre. Donc nous en discuterons avec l'architecte et elle a eu la même réflexion que vous, vous savez à des endroits nous avons inscrits « gravier » nous n'avons pas mis « goudron » et je leur ai expliqué aussi. C'est la seule association qui a répondu, j'ai plusieurs dirigeants qui m'ont dit « c'est bon, ça va ». Mme Becerra-Racero : d'accord, les travaux commenceraient quand ? Mr le Maire : Ce n'est pas simple. Après il y a l'été, je pense qu'à la rentrée mais avant la fin de l'année. Mme Becerra-Racero : il y a un délai de combien de temps ? Mr le Maire : il faut compter un an. Ce sera peut-être plus rapide mais bon, je me méfie toujours surtout s'il y a un autre confinement. Mr Clément : ce qui est important, c'est que ce soit fait comme il faut, parce qu'on voit certains bâtiments publics malheureusement qui sont fait un peu trop rapidement. Mr le Maire : ce qu'on attend avec impatience, c'est le coût lorsque nous allons faire l'appel d'offres, c'est là où se sera intéressant de voir quel prix on ressort.

Opération 180 : Mr Louzada : Nous avons pas mal de matériels qui est très fatigués, du coup nous allons remplacer des luminaires et réinvestir sur des guirlandes neuves pour le haut et le bas ville.

Opération 13 : Mr le Maire : c'est une opération que nous avons inscrite l'an dernier, Mme Cuzin nous avait posé la question, nous n'avons pas pu la réaliser, donc nous la reportons cette année. Mr Demay : Les deux parties de la cour Bernard seront faites pas uniquement la partie qui donne sur la Nationale. Mr Macheboeuf : Est-ce que 20 000 euros seront suffisant ? Mr le Maire : Les entreprises de travaux publics en ce moment sont intouchables, donc je pense que non. Mr Demay : Nous demandons à chaque fois que nous avons un projet un premier chiffrage et nous nous sommes basé sur ce résultat.

Opération 17 : Mr Demay : l'an dernier nous avons effectué une première tranche et cette année nous poursuivons avec la deuxième tranche sur le bas ville, de la Perception jusqu'à l'impasse Saint James. Mme Becerra-Racero : cela veut dire que vous allez élargir les trottoirs ? Mr Demay : non ; non si nous partons sur un programme comme celui-là c'est toute la chaussée qu'il faut revoir, c'est juste de la réfection des trottoirs en enrobé. Mr le Maire : en plus la voirie ne nous appartient pas, elle est au Département, ils n'ont jamais fait le transfert depuis la déviation, au départ le Département devait la prendre et nous restituer la grande rue cela fait plus 20 ans et ça n'a pas été fait. Par contre en 2022, on vous proposera un programme d'aménagement sur le haut de ville c'est-à-dire après le rétrécissement pour améliorer le stationnement et diminuer la route, pour que les administrés stationnent mieux et faire un aménagement paysager. On reçoit les services du département la semaine prochaine pour commencer à travailler là-dessus. Mr Clément : On parlait de la réfection des trottoirs, quid de ceux qui ont été entre guillemets « massacrés » par le passage de la fibre, comment ça se passe ? Mr Demay : c'est autre chose, nous n'avons pas signé le procès-verbal de réception tant que les trottoirs ne nous seront pas rendus dans l'état.

Opération 182 : Mr Faure : nous devrions débiter les travaux au mois de juin si tout se déroule normalement, nous avons beaucoup d'échanges avec l'architecte pour ne rien oublier, le tennis est avec nous en permanence, il a une copie de tous les mails qu'on s'échange. C'est un projet qui se déroule plutôt bien. Tout de suite on en est au niveau de la partie des plans, façades, le rendu que cela peut donner. Mr Blondet, l'architecte à un avis assez épuré et moderne et se base sur l'existant et la proximité. Nous avons effectué les relevés topographiques. Mme Becerra-Racero : cela veut dire que d'ici la fin de l'année on va avoir sur ce site-là, les travaux du tennis et les travaux de la salle polyvalente qui vont se déroulés à peu près simultanément. Mr Le Maire : oui, mais ils ne se touchent pas puisqu'il y a le parking au milieu. Mme Becerra-Racero : Cela ne va pas gêner la circulation des personnes sur le site, il y a beaucoup d'enfants, cela ne va pas poser des problèmes de sécurité. Mr Faure : non parce que logiquement nous allons faire un accès chantier d'un côté pour le tennis et l'autre sera séparé, nous allons essayer de garder une aire de circulation en prenant en compte les utilisateurs pour la sécurité des gens. Je serais sur le terrain très souvent car je vais suivre les travaux avec André. Mme Becerra-Racero : Mr le Maire tant que nous sommes dans les travaux, est-ce que l'on ne pourrait pas inscrire cette année ou l'année prochaine la réfection du terrain de basket extérieur. Mr le Maire : alors le basket extérieur, là nous sommes en train de mener une réflexion sur ce site, parce qu'il est peu utilisé et en mauvais état. Nous proposerions plutôt d'installer des multibuts comme à l'école, c'est-à-dire que cela fasse but de foot, de hand et de basket. Mme Becerra-Racero : un mini city stade ? Mr le Maire : on vous proposera un projet mais pas à cet endroit certainement l'an prochain. Mr Faure : pour le terrain de basket, j'ai fait le tour avec le Président, puisque pour le coup c'est une demande de sa part, il a été agréablement surpris car il pensait que le terrain était en plus mauvais état que ça, donc à sa demande nous l'avons fait nettoyer avec la balayeuse puisqu'ils ne peuvent s'entraîner qu'en extérieur au jour d'aujourd'hui. Après comme j'ai vu avec lui également je pense que l'on pourrait prévoir de changer les paniers, ce n'est pas un coût considérable et on s'est même aperçu que ça peut être dangereux car je pense qu'il y a des enfants qui s'amuse à se pendre après et on voit que ça commence un peu à flancher. Mme Becerra-Racero : je trouve cela dommage, car c'est un site qui est assez utilisé et il n'est pas en très bon état. Mr Clément : oui, oui, il y a du monde, alors après est-ce que tout le monde joue au basket, peut-être pas mais en tous les cas il y a pas mal de jeunes. Mr Faure : oui, c'est étalé en fait, c'est-à-dire que ce n'est pas des regroupements, c'est plutôt des vagues tout simplement. Et à savoir qu'au jour d'aujourd'hui, suite au nettoyage de ce terrain, le club de basket a acheté des paniers de basket amovibles sur roulettes et justement suite au covid, ils peuvent s'entraîner dehors et ils sortent les paniers et vont là-bas les mettre en place. J'ai trouvé ça très bien de la part du club basket, qui comme beaucoup associations trouvent des solutions pour continuer avec cette pandémie et qui font tout pour que les enfants puissent continuer à pratiquer leur sport.

Opération 22 : Mr Faure : Nous avons de gros soucis d'ouvrant, c'est-à-dire au niveau de la porte d'entrée principale qui est en bois, elle a peut-être plus de 20 ans et qui est exposée plein Nord, qui concrètement dû aux conditions climatiques pourrie avec le temps. C'est devenu assez dangereux pour les utilisateurs même si aujourd'hui elle est peu utilisée, donc nous allons changer toute cette partie-là, d'où la somme qui paraît assez importante parce que ce n'est pas qu'une porte d'entrée, vulgairement c'est une double porte d'accès qui sert d'issue de secours donc avec les normes aujourd'hui, les

barres anti-panique cela fait des plus values et sur les côtés vous avez deux parties vitrées, c'est tout un bloc, de mémoire, qui fait 2.50 m/2.80 m de large c'est assez conséquent, ce n'est qu'un premier devis nous allons essayer de tout faire pour faire baisser cette somme qui est importante malgré tout. Mme Becerra-Racero : En ce qui concerne la Halle au beurre, j'ai cru comprendre que ce bâtiment était assez énergivore, là dans le cadre CRTE, Mr le Maire, vous ne voulez pas inscrire des travaux ? Mr le Maire : ce que je regrette sur ce bâtiment c'est qu'en fait il est magnifique, et il a été pollué par la construction qui a été faite sur le chauffage et l'agrandissement dehors. Il faudrait faire tomber tout ça et refaire une vraie Halle au beurre, en réouvrant les arcades existantes et redonner du potentiel à ce bâtiment qui pourrait servir à beaucoup de choses. Seulement notre problème actuel nous n'avons pas d'endroit pour mettre les sports de combat qui sont là-bas car on ne peut pas les accueillir au complexe. Mr Clément : il a toujours été fermé ce bâtiment ? Mr le Maire : de ce que j'ai lu dans les archives, elle a été réhabilitée dans les années 70/80 quand la chaufferie a été faite parce qu'elle servait de salle de sports à St Louis et à l'ASLA.

Opération 137 : Mr le Maire : Nous avons eu un entretien avec Mr DELUBAC, Architecte des bâtiments de France avec Lawrence il y a quelques temps concernant l'urbanisme et il a souhaité revoir la Sainte Chapelle. Donc ce qu'il nous dit, c'est qu'il faut absolument réouvrir cette Sainte Chapelle, pour diverses petites manifestations, des petites expositions, des visites d'une dizaine de personnes mais il faut absolument la réouvrir parce qu'à force elle va sortir de la mémoire commune des habitants d'Aigueperse. Il nous a annoncé que si nous faisons des travaux dedans il nous subventionnerait à 50%, en fait il s'agirait de faire une grosse séance de nettoyage à l'intérieur, de remettre la balustrade du cœur par rapport à la Chapelle, on a retrouvé d'ailleurs une très belle photo de la Sainte Chapelle lorsqu'elle été en service, une photo des années 50 je pense. Seulement, il a repris l'étude que vous aviez fait faire et il doit consulter un autre architecte des Bâtiments de France ainsi qu'un ingénieur béton pour voir les problèmes de la voûte. Depuis qu'il y a eu l'inspection lorsque vous aviez fait le projet, il n'y a pas eu de dégâts supplémentaires donc il dit qu'apparemment ça ce serait stabilisé. Mais il souhaite le faire vérifier. Mr Clément : nous avons fait poser des marqueurs et des témoins qui étaient présents sur site. Mr le Maire : nous avons trouvé quelques fuites dans la toiture, nous les avons fait réparer. Et puis on va suivre cette opération, si on pouvait la réouvrir ce serait très bien, parce que l'on pourrait faire rentrer ce bâtiment dans « Terra Volcana » office de tourisme et Mr DELUBAC interviendrait auprès de Stéphane Bern, auprès de fondations et de l'Etat afin de trouver des financements. Ce serait un petit programme mais qui serait bien si on pouvait réouvrir. Mr Clément : ce qu'il faudrait que tu fasses faire c'est une maquette de la charpente en modèle réduit pour qu'elle soit en bas à l'accueil comme ça les gens qui la visite la verrait. Mr le Maire : c'est une charpente en forme de bateau, bonne idée.

Opération 52 : C'est le parking du bâtiment que l'on démolit rue Michel de l'Hospital, plus les bâtiments que l'on a démolis là où il y avait la caserne des Pompiers avant. On réaménage ce parking.

Opération 61 : Mr Demay : il y a des maisons neuves qui se sont construites avec l'édification de leurs murs de clôture. Lorsqu'il pleut, il y a des flaques d'eau énormes et quand des véhicules passent, toute l'eau est projetée sur leur mur. Maintenant que toutes les maisons sont terminées, nous envisageons de poser quelques bordures pour remédier au problème. Mr le Maire : la dernière ligne concerne le bâtiment du Secours Populaire pour le changement de fermetures et de portes.

## Recettes

Opérations	Intitulé	RAR 2020	Propositions 2021	Vote de crédits budget 2021
001	Résultat reporté		440400,68 €	440400,68 €
021	Virement de la section de fonctionnement		469 078,18 €	469 078,18 €
040	Opérations d'ordre entre sections		19 887,82 €	19 887,82 €
10	Dotations, fonds divers		220 593,28 €	220 593,28 €
16	Emprunts et dettes assimilées		101 000,00 €	101 000,00 €
114	Complexe sportif			
125	Programme Aménagement Aigueperse		29 250,00 €	29 250,00 €
118	Eglise	53 664,00	17 200,00 €	17 200,00 €
136	Salle polyvalente	391 000,00		
182	Courts de Tennis		181 240,00 €	181 240,00 €
111	Ecole Primaire		5 300,00 €	5 300,00 €
137	Sainte Chapelle		5 000,00€	5 000,00€
	<b>TOTAL</b>	<b>444 664,00</b>	<b>1 488 949,96 €</b>	<b>1 488 949,96 €</b>

### **Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à la majorité :**

- d'approuver les inscriptions budgétaires pour le Budget Primitif Principal 2021 telles que présentées ci-dessus, à savoir :
- Pour la Section de fonctionnement à 3 093 326,18 €
- Pour la Section d'investissement à 1 933 613,96 €
- de mandater Monsieur Le Maire pour l'exécution de l'ensemble des démarches administratives et financières découlant de cette décision.

**Fait et délibéré en séance, les jours, mois, et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**

22 VOTANTS  
17 POUR  
0 CONTRE  
5 ABSTENTIONS

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-006 : VOTE DES TAXES LOCALES**

Monsieur Le Maire explique qu'il y a lieu de procéder à la fixation des taux d'imposition pour l'année 2021 :

#### Rappel des taux de 2020 :

- taxe d'habitation : 13.54 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.46 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 86,24 %

#### Proposition des taux applicables en 2021 :

- taxe d'habitation : 13.54 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.46 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 86,24 %

#### ***Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :***

- d'adopter les taux proposés ci-dessus pour l'exercice 2021.
- de mandater Monsieur Le Maire pour l'exécution de l'ensemble des démarches administratives et financières découlant de cette décision.

***Fait et délibéré en séance, les jours, mois, et an que dessus.***

***Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.***

22 VOTANTS  
22 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-007 : REMBOURSEMENT DE FRAIS DE PERSONNEL PAR LE BUDGET CCAS**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les frais de personnel afférents au service de portage de repas du CCAS sont assumés entièrement par le Budget Général. Ils doivent être remboursés par le Budget CCAS.

Pour le Budget Primitif 2021, il propose d'inscrire la somme de 31 421,53 € à l'article 70841 en recettes de fonctionnement correspondant à ladite participation aux frais de personnel du CCAS du Budget annexe CCAS.

#### ***Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :***

- d'approuver le remboursement par le Budget Annexe CCAS les frais de personnel liés au service de portage de repas,
- de valider l'inscription de la somme de 31 421,53 € au compte 70841 en recettes de fonctionnement du Budget Primitif Principal 2021,
- de mandater Monsieur Le Maire pour l'exécution de l'ensemble des démarches administratives et financières découlant de cette décision.

***Fait et délibéré en séance, les jours, mois, et an que dessus.***

***Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.***

22 VOTANTS  
22 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

*Mr le Maire : Je voulais parler du transport à la demande urbain, la communauté de communes va transférer certainement la compétence mobilité à la Région. La Région pourra à ce moment-là contracter par convention avec des communautés de communes ou des communes pour la réalisation d'opérations. Dans le cadre de la mobilité sociale du plan de la Région, on pourrait signer une convention avec la Région, en principe dans l'automne, l'avantage c'est que si on signe cette convention avec la Région, elle participerait au coût de fonctionnement à hauteur de 50 %. Ce serait une belle opération, et on va essayer en même temps de faire passer le portage de repas puisque là on finance seul, ce qui*

*fait que ça nous coûterait quand même relativement moins cher. Tout cela est en négociation, le conseil communautaire, je pense, doit valider cette question lundi soir en sachant que la commune de Maringues a demandé la même disposition, elle veut faire également du transport à la demande urbain c'est-à-dire pour les habitants de la commune et que dans la commune. Le transport à la demande qui restera de la CCPL, où les gens prennent un taxi et sont aidés financièrement continuera à exister sur Aigueperse, il y aura les deux services. Je vous en dirais plus quand on en sera aux conclusions.*

## **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-008 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Rappel : les membres d'Associations ne prennent pas part au vote de la subvention allouée à leur Association.

Il est proposé de verser aux associations les subventions suivantes pour l'année 2021 :

### **Subvention inscrite au B.P. 2021**

Aigueperse Basket Club	1 050,00 €
Aigueperse Vélo Club	800,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	1 100,00 €
APE Petits Princes aux Jacquemarts	600,00 €
APEL Saint Louis	300,00 €
Braille et Culture	300,00 €
Club du 3ème âge	1 625,00 €
Comité des Fêtes	2 000,00 €
Comité des Oeuvres Sociales (COS)	1 600,00 €
Coopérative maternelle	560,00 €
Coopérative primaire	832,00 €
Cyclos randonneurs	200,00 €
Loisirs et Passions	100,00 €
Marie de Berry	500,00 €
OGEC Saint Louis	400,00 €
Pétanque Aiguepersoise	350,00 €
Savate Boxe Française	400,00 €
Secours Populaire	1 500,00 €
Société de chasse	400,00 €
VMEH	150,00 €
Société lyrique	3 050,00 €
Sporting Club	1 600,00 €
ASLA	1 500,00 €
Tennis Club Aigueperse	700,00 €
UNCAFN	400,00 €
Sport pour tous	150,00 €
Vieilles Pralines	150,00 €
Football Club	1 900,00 €
Football club vétérans	150,00 €
Musix Prod	350,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 717,00 €</b>

*Mr le Maire : l'an dernier nous avons voté une subvention complémentaire au tennis, au basket, au rugby, au foot et aux pompiers. Cette année comme, ils ont fait des économies sur les frais de licences et ainsi de suite, leur fédération leur a fait des remises importantes donc nous sommes revenus aux mêmes montants de subventions qu'en 2019. Dans cette liste il n'y a pas la somme dédiée à l'aide à la licence, nous la voteront lors d'un prochain conseil car ce sont les clubs qui nous communiquent leur liste donc on la rajoutera après. Mr Clémente : comment ça se passe du coup si aujourd'hui ce n'est toujours pas d'actualité la reprise du sport amateur. Mr Faure : nous quoi qu'il arrive on la maintiendra. Mr Clémente : oui mais ce que je veux dire c'est que pour cette année ça pourrait être une année blanche. Mr Faure : le souci c'est que chaque fédération a un protocole différent, bon là globalement tout le monde est à la même enseigne mais quand ça va commencer à se déverrouiller, c'est assez différent malgré tout. Le rugby et le foot par exemple ça n'a rien à voir, parce que le rugby c'est un sport de contact alors que le foot pas du tout. Le foot risque de redémarrer avant le rugby. Chaque sport est bien particulier. On avisera.*

### **Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :**

- de verser aux associations les subventions ci-dessus de l'année 2021
- de mandater Monsieur le Maire pour l'ensemble des démarches administratives et financières liées à ce dossier

**Fait et délibéré en séance, les jours, mois, et an que dessus.  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**

22 VOTANTS  
22 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-009 : VENTE MATERIEL**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que la Commune a un acheteur pour la lame de terrassement  
L'Acheteur, Valéry GUEHENNEC, propose un prix de 400 €.

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que la Commune a un acheteur pour un lot de bois (182 grandes lames + 42 petites lames) et 21 poteaux en fer.  
L'Acheteur, Valéry GUEHENNEC, propose un prix de 100 €.

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que la Commune a un acheteur pour 30 poteaux béton.  
L'Acheteur, Christian GASTAL, propose un prix de 80 €.

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que la Commune a un acheteur pour piquets acacias.  
L'Acheteur, Thierry POINTURIER, propose un prix de 25 €.

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que la Commune a un acheteur pour 20 chaises en plastiques.  
L'Acheteur, Hélène PANNETIER, propose un prix de 20 €.

*Mr Macheboeuf : ce qui m'interpelle c'est la lame de terrassement, c'est quelle lame. Mr le Maire : c'est une lame grise qui se trouvait derrière le tracteur. Mr Macheboeuf : qu'est-ce Mr Guehennec va faire d'une lame de terrassement ? Il va en faire du commerce, il va la revendre, non ? Mr le Maire : Je ne sais pas du tout, mais les poteaux en fer ou les chaises c'est pareil tu peux en faire un commerce. Nous avons proposé ce matériel en priorité aux employés communaux. Mr Macheboeuf : je pense qu'elle a un peu plus de valeur cette lame ? Mr le Maire : en 2015 nous en avons acheté une neuve avec Mr Duron, donc celle-ci nous n'en avons plus besoin.*

#### ***Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :***

- d'autoriser Monsieur Le Maire à vendre la lame de terrassement au prix de 400 € à M. GUEHENNEC, un lot de bois (182 grandes lames + 42 petites lames) et 21 poteaux en fer au prix de 200 € à M. GUEHENNEC, 30 poteaux béton au prix de 80 € à M. GASTAL, piquets acacias, au prix de 25 € à M. POINTURIER, 20 chaises en plastiques au prix de 20 € à Mme PANNETIER.

- de charger Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives et financières liées à cette décision.

**Fait et délibéré en séance, les jours, mois, et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**

22 VOTANTS  
22 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-010 : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.01.2021**

Nouveau tableau des effectifs :

Emploi	Type de salarié	Service	Filière	Catégorie	Temps de travail
Adjoint administratif	TITULAIRE CNRACL	accueil	Administrative	C	35
Adjoint administratif principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	Urbanisme	Administrative	C	35
Adjoint administratif principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	administration générale	Administrative	C	35
Adjoint administratif principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	finances/RH	Administrative	C	35
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	Périscolaire	Animation	C	35
Adjoint technique	TITULAIRE IRCANTEC	Voirie	Technique	C	20
Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	entretien	Technique	C	35
Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	Périscolaire	Technique	C	35
Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	Voirie	Technique	C	35
Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	entretien	Technique	C	35

Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	Voirie	Technique	C	35
Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	entretien	Technique	C	35
Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	entretien	Technique	C	35
Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	entretien	Technique	C	35
Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	entretien	Technique	C	35
Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	entretien	Technique	C	35
Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	Voirie	Technique	C	35
Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	Voirie	Technique	C	35
Adjoint technique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	espaces verts	Technique	C	35
Adjoint technique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	espaces verts	Technique	C	35
Adjoint technique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	Voirie	Technique	C	35
Adjoint technique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	Voirie	Technique	C	35
Adjoint technique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	ASVP	Technique	C	35
Adjoint technique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	Voirie	Technique	C	35
Adjoint technique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	Périscolaire	Technique	C	35
Adjoint technique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	travaux	Technique	C	35
Agent territorial spécialisé des écoles maternelle principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	Ecole Maternelle	Sanitaire et Sociale	C	35
Agent territorial spécialisé des écoles maternelle principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	Ecole Maternelle	Sanitaire et Sociale	C	35
Agent territorial spécialisé des écoles maternelle principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	Ecole Maternelle	Sanitaire et Sociale	C	35

***Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :***

- de valider le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus,
- de charger Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives et financières liées à ce dossier.

***Fait et délibéré en séance, les jours, mois, et an que dessus.***

***Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.***

22 VOTANTS  
22 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-011 : CREATION D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Vu les besoins de recrutements de 2 agents non titulaire pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet (28h hebdomadaires annualisés) pour la période du 01.09.2021 au 31.08.2022 au grade ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe, échelon 1 pour le bon fonctionnement de l'Ecole Maternelle et du service périscolaire.

Vu les besoins de recrutements de 2 agents non titulaire pour accroissement temporaire d'activité à temps complet pour la période du 01.04.2021 au 31.12.2021 au grade d'Adjoint technique, échelon 1 pour le bon fonctionnement des services techniques.

***Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :***

- de recruter 2 agents non titulaire pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet (28h hebdomadaires annualisés) pour la période du 01.09.2021 au 31.08.2022 au grade ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe, échelon 1 pour le bon fonctionnement de l'Ecole Maternelle et du service périscolaire.
- De recruter 2 agents non titulaire pour accroissement temporaire d'activité à temps complet pour la période du 01.04.2021 au 31.12.2021 au grade d'Adjoint technique, échelon 1 pour le bon fonctionnement des services techniques
- de charger Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches administratives et financières liées à cette décision.
- dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif.

***Fait et délibéré en séance, les jours, mois, et an que dessus.***

***Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.***

22 VOTANTS  
22 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

## **INFORMATION : LIGNES DIRECTRICES DE GESTION – POUR INFORMATION**

Vu l'avis du Comité Technique du 02.03.2021 concernant le projet de lignes directrices de gestion. Les lignes directrices de gestion sont arrêtées comme prévu dans le document annexé.

---

## **INFORMATION : QUESTIONS DIVERSES**

*Mr Clément : Par rapport à cette crise sanitaire qui a l'air de se dégrader un peu, est-ce que vous au niveau des deux écoles comme cela se passe. Mme Champomier : Pour l'instant cela se passe relativement bien, nous sommes en attente du nouveau protocole renforcé qui doit arriver et je ne sais pas comment nous allons le gérer, que ce soit au niveau des enseignants ou même pour nous, on attend de voir parce que si on espace de deux mètres les tables à la cantine il y a un moment où ça ne passera plus, j'ai entendu qu'il voulait fermer les cantine et faire manger les enfants les classes ce qui pose aussi beaucoup de problèmes car on a 8 classes. Mais l'instant au niveau de la covid à l'école ça se passe bien.*

*Mr le Maire : les effectifs à la rentrée en primaire et maternelle seront assez bas nous avons encore des pertes, mais nous conservons nos classes pour la rentrée 2021 par contre pour 2022 à mon avis se sera difficile. A moins que les nouvelles maisons qui se construisent sur les deux lotissements nous apportent des enfants supplémentaires. Il s'est vendu énormément de maisons sur Aigueperse avec des prix qui représentent 20% de plus qu'en période normale et toutes les personnes qui viennent sont plutôt des personnes de 45 ans et plus, donc pas d'enfants.*

---

Séance levée à 19H40